

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **82 (1946)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: Vaud: *Au comité central. — D'un bulletinier à l'autre. — Dans les sections: Vevey. — Musée scolaire. — Genève: U. I. G. - Messieurs: Déclaration du comité. — Neuchâtel: Question de traitement. — Exposition scolaire permanente. — Mises au concours. — Divers: Inauguration du monument Pestalozzi à Yverdon. — Glanures historiques. — Service d'information S. L. V. - S. P. R. — Billet de la semaine. — Glanure.*

Partie pédagogique: Georges Annen: *La composition. — G. Durand: Les trois méthodes. — H. Lavanchy: Exercices de conjugaison. — Communiqué: 100 millions.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AU COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 9 février, le Comité central a pris congé d'Edmond Viret. Notre collègue nous a dit ses vœux pour la S.P.V. Nous lui avons dit notre reconnaissance : pour son travail, pour l'esprit dans lequel il l'a accompli, pour ce que nous avons reçu en ces années de collaboration loyale et étroite.

Nous avons accueilli avec joie, en Roger Gfeller, un nouveau membre, prêt à servir.

Sous la présidence du vice-président, après un débat tout empreint de confiance et de cordialité, le comité s'est constitué comme suit pour 1946 :

Président : Marcel Badan, Trélex. Tél. 023 9 93 84.

Bulletinier et vice-président : René Rouilly, Cossonay. Téléphone 021 8 03 65.

Secrétaire (Correspondance) : Yvonne Landry, Bière.

Secrétaire (Procès-verbaux) et archiviste : Roger Gfeller, Chemin de la Batelière, Lausanne.

Caissier : Charles Meylan, Montpreveyres. Tél. 021 9 31 98.

Chaque samedi, de 16 à 17 h., au Restaurant Bock, Grand-Chêne, 1er étage, (jusqu'au moment où sera trouvée la Chambre introuvable), les collègues qui ont besoin de nos services trouveront :

le premier samedi du mois : *le président,*

le deuxième samedi : *la secrétaire,*

le troisième : *le bulletinier*

le quatrième : *le secrétaire,*

le cinquième : *le caissier.*

Le Comité.

D'UN BULLETINIER A L'AUTRE

Et voilà ! C'est bien ce que disait le père Coigny : « Les années n'ont plus rien ! » Le bulletinier de 1945 a fini son temps ; un temps qu'il a eu du plaisir à vivre. A cause de ce qu'il a reçu de ses collègues,

en amitié, en compréhension, en encouragements précieux ; toutes choses qui lui font oublier un peu ce qu'il n'a pas fait ! Au moment de passer la plume, on dirait volontiers comme la petite chèvre : « Déjà ! »

Merci à Charles Grec qui a publié sans retard, même ce que je lui ai envoyé avec retard.

Il y a quelque chose de beau dans ce rajeunissement perpétuel du Comité de la S. P. V. L'un s'en va, un autre survient qui reprend l'outil, qu'il manie différemment, avec quoi il faut autre chose, mais selon le même plan et pour la réalisation du même but : défendre ses collègues, rendre plus forte notre association, non pour eux et pour elle seulement, mais dans l'intérêt de l'Ecole, dans l'intérêt du peuple.

Salut à René Rouilly, qui va prendre la plume ! Je la lui remets en toute confiance.

Marcel Badan.

DANS LES SECTIONS

Vevey. Les membres de la section de Vevey sont convoqués en assemblée extraordinaire le jeudi 21 février 1945, à 17 heures, à La Tour-de-Peilz, salle du Conseil communal.

A l'ordre du jour : Adaptation de nos traitements.

MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Cri d'alarme. Au cours de ces deux dernières années, tous nos tableaux muraux ont été révisés. Sur les 3000 tableaux, en chiffres ronds, que nous possédons, 2113 ont déjà été réparés, et le reste, soit 200 environ, le seront au printemps prochain.

D'autre part, 575 tableaux d'enseignement, trop abîmés, ont dû être éliminés, soit donc, en gros, 1 tableau sur 5, ce qui est énorme. Vous me direz que, pour des tableaux qui circulent dans nos classes, une certaine usure est normale et inévitable, et j'en tombe d'accord. Mais ce qui n'est ni normal ni inévitable, c'est que de nombreux tableaux muraux deviennent inutilisables par manque de soin, négligence ou malveillance. Il n'est ni normal ni inévitable que des tableaux, pourtant collés sur toile, soient percés d'un coup de baguette ; ni que l'on plante des « punaises » n'importe où, même au milieu des tableaux, alors qu'ils sont munis d'œilletons *ad hoc* ; ni que l'on place un tableau contre un mur où des clous font saillie et percent toile et papier ; ni que l'on voie rentrer des tableaux contre lesquels certains élèves se sont amusés à lancer de l'encre avec leur plume...

Désormais, et pendant plusieurs années, notre tâche en matière de tableaux d'enseignement va consister à combler les vides, *si nous le pouvons*. Car il faut bien se dire qu'en ce domaine nous sommes tributaires de l'étranger pour les cinq sixièmes au moins. Nos tableaux provenaient de France, d'Italie, de Belgique, de Hollande, d'Angleterre, de Suède, de Norvège, d'Autriche et surtout d'Allemagne. Les trouverons-nous de nouveau dans le commerce ? Certaines maisons d'édition n'auront-elles pas disparu, en Allemagne notamment ?

Nous voudrions donc adresser à nos collègues une prière instante : qu'ils s'efforcent de soigner, de ménager le plus possible nos moyens d'enseignement et d'en inculquer le respect à leurs élèves.

Dans son avant-dernière séance, la Commission du Musée scolaire cantonal a pris les décisions suivantes :

a) Le préposé au service du prêt tiendra un registre spécial où il prendra note des classes qui ne soignent pas suffisamment notre matériel. Ces classes seront averties. En cas de récidive, le service du prêt leur sera fermé.

b) Si un tableau, parti en bon état, rentre au Musée nettement détérioré, il sera renvoyé à la classe fautive avec cet avis : « Vous pouvez conserver ce tableau, mais vous aurez à payer la somme de... »

Nous espérons vivement n'avoir jamais à recourir à de telles sanctions.

Alb. C.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

DÉCLARATION DU COMITÉ

Sous sa propre responsabilité et pour éviter à tout prix un procès, notre collègue Georges Borel, nommé en janvier juge de paix par le Grand Conseil, a fait paraître dans le dernier numéro du *Bulletin corporatif*, une rétractation qui fait suite à son article du 26 mai 1945, intitulé « Reconstruction ».

L'Union des instituteurs genevois n'a pas été mise en cause dans cette affaire ; c'est pourquoi, son comité par égard pour Borel, n'a pas empêché la publication de ce papier, mais il tient à déclarer qu'il ne l'approuve pas.

La position prise par notre association à l'égard du S. C. N. E. O. n'a pas changé. Ceux qui, en 1937, ont tenté de diviser le corps enseignant en provoquant une scission portent une lourde responsabilité. Malgré leurs attaques, l'Union des instituteurs n'a cessé de mériter la confiance du corps enseignant en restant fidèle aux principes qui sont à la base de ses statuts : défense de l'école populaire, confiance dans l'idéal démocratique de notre pays.

Rien n'a pu la faire dévier de sa ligne de conduite pendant la période troublée que nous venons de traverser.

Relevons par contre que le rapport du Conseil fédéral sur les menées étrangères en Suisse a qualifié comme il convenait l'activité de l'Union nationale dont certains membres furent parmi les fondateurs du S. C. N. E. O.

Le Comité.

NEUCHÂTEL

QUESTIONS DE TRAITEMENTS

Le projet d'échelle établi par le Comité central a été adopté par la section de Neuchâtel, sous réserve d'un amendement touchant les suppléments de traitements pour le degré supérieur.

Cette section a écarté une proposition visant à établir l'égalité entre institutrices et instituteurs célibataires.

La section de La Chaux-de-Fonds réclame cette égalité et présente de nouvelles normes beaucoup plus élevées au départ, notamment.

Pour s'en rendre compte, rappelons ce que représentent en pour-cent les augmentations prévues par le projet soumis aux sections par le Comité central sur le minimum et le maximum qui serait atteint au terme de la 12^e année de service :

<i>Catégories</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Instituteurs mariés	35 % (82)	52 % (59)
Instituteurs célibataires	22 % (36)	41 % (19)
Institutrices	36 % (84)	66 % (84)

Pour les titulaires mariés, il a été fait abstraction des allocations pour enfants.

Notons que le projet de La Chaux-de-Fonds prévoit que la haute-paie sera répartie en 10 annuités égales à partir de la première année de service. L'application des normes donne les pourcentages qui figurent entre parenthèses dans le tableau ci-dessus.

Dans ces calculs, il n'a pas été tenu compte d'une indemnité de résidence qui s'élèverait pour les titulaires des villes à Fr. 1200.— pour les mariés et à Fr. 600.— pour les célibataires des deux sexes. Si le principe de cette indemnité était admis, il appartiendrait au Conseil d'Etat d'en déterminer le montant pour les autres agglomérations.

Ces propositions ont été établies sur la base de la situation du corps enseignant primaire de Bienne, pour l'année 1945. Elles seraient applicables dans notre canton dans toutes les localités.

La situation d'un instituteur biennois pour l'année en question se présentait comme suit :

Traitement Fr. 5 900-7 700.— ; allocation fixe Fr. 1 000.— ; augmentation de 12,8 % sur le salaire Fr. 985.— ; indemnité de résidence Fr. 1800.— ; le traitement maximum atteint ainsi le total de Fr. 11 485.— sans les allocations pour enfants.

En alignant les futurs traitements sur ceux du corps enseignant biennois, le projet chaux-de-fonnier estime à Fr. 10 500.— le traitement maximum d'un instituteur neuchâtelois marié, abstraction faite de l'indemnité de résidence et des allocations pour enfants. Le maximum pour célibataires des deux sexes atteindrait Fr. 7875.—. Ces propositions ne sont valables, dit le rapport « que pour autant que le principe de l'indemnité de résidence imposée par l'Etat aux communes soit admis. Nous nous réservons de faire d'autres propositions si tel n'était pas le cas ».

Une remarque s'impose. Le régime biennois n'est pas celui du canton de Berne dans son ensemble. La loi bernoise prévoit en effet les normes suivantes :

Instituteurs	Fr. 3 500.— à 5 000.—
Institutrices	Fr. 3 300.— à 4 800.—

Le maximum est atteint après 15 ans de service. Des prestations en nature complètent le traitement ; elles comportent un logement convenable, 9 stères de bois de sapin ou des combustibles de valeur équi-

valente et 18 ares de terrain. Les communes ont la faculté de remplacer ces prestations par une indemnité de résidence.

C'est précisément le cas pour la ville de Bienne et les principales localités du canton. Les communes ont encore la faculté de dépasser les normes établies par la loi pour la rémunération en espèces. La ville de Bienne les a fixées comme suit :

<i>Degrés</i>	<i>Heures hebd.</i>	<i>Instituteurs</i>	<i>Institutrices</i>
1er	26	5 500-7 300	4 600-6 100
2e	28	5 700-7 500	4 800-6 300
3e	30	5 900-7 700	5 000-6 500

Il y a une différence sensible, comme on peut le voir, entre les normes cantonales et celles de Bienne. Pour des raisons financières faciles à comprendre, il aurait été impossible d'imposer aux moindres villages bernois l'échelle de rétribution admise par la grande cité du Seeland. Pour les mêmes raisons, le régime proposé par la section de La Chaux-de-Fonds est inapplicable à l'ensemble de nos localités.

Un point cependant est à retenir, c'est celui de l'indemnité de résidence. Elle existe sous ce nom à La Chaux-de-Fonds. Au Locle, une haute-paie locale et à Neuchâtel, un supplément de traitement initial et une haute-paie jouent le même rôle. Un tableau (p. 3) du mémoire de nos collègues chaux-de-fonniers est très suggestif à cet égard. Sur 35 villes réparties dans 13 cantons, 32 ont institué une indemnité de résidence allant de Fr. 700.— (Hérisau) à Fr. 2 400.— (Zurich et Winterthur). Il est intéressant de relever aussi que le traitement maximum des maîtres, non compris les allocations de vie chère, atteint ou dépasse Fr. 10 000.— dans les villes suivantes : Aarau, Bâle, Baden, Berne, Lucerne, Thalwil, Winterthur et Zurich.

Les dépenses résultant de ces indemnités de résidence sont-elles subventionnées par les gouvernements cantonaux ? Je ne suis pas en mesure de le dire. Le fait est que dans notre canton toute la charge retombe sur la commune. Une augmentation de l'échelle des traitements risque de leur porter atteinte. On l'a vu après l'entrée en vigueur de la loi de 1921 ; plusieurs communes qui avaient créé des suppléments locaux les ont supprimés en invoquant leurs charges nouvelles. Ceux qui subsistent resteront nécessaires même après la prochaine stabilisation des traitements. Pour les sauver, il y aurait lieu d'inscrire dans notre programme de revendications l'obligation pour l'Etat de subventionner au même titre que les autres dépenses relatives à l'enseignement celles qu'entraîneraient les indemnités dites de résidence.

J.-Ed. M.

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Dans le *Bulletin* du 22 décembre 1945, nous offrions aux collègues démunis de lecture pour leurs classes une collection du « Tour du monde » de Charton et de la « Revue de Paris ».

Seul, un instituteur vaudois s'est annoncé comme amateur. Si, jusqu'à fin février, aucun collègue neuchâtelois ne réclame ces volumes pour sa bibliothèque de classe, nous prononcerons l'échute.

M. M.

MISES AU CONCOURS

Cortailod. Poste d'institutrice d'une classe de dédoublement pour l'année scolaire 1946-1947.

Peseux. Poste d'institutrice d'une classe de dédoublement pour l'année 1946-1947.

Corcelle-Cormondrèche. Poste d'institutrice.

La Côte-aux-Fées. Poste d'instituteur.

Fontainemelon. Poste d'institutrice.

Pour ces cinq postes : *Entrée en fonctions* : début de l'année scolaire 1946-1947. *Délai d'inscription* : 25 février 1946.

Les Ponts-de-Martel. — Poste d'institutrice de la classe de Martel-Dernier.

Dombresson. Poste d'institutrice de la classe des Vieux-Prés.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1946-1947. *Délai d'inscription* : 28 février 1946.

DIVERS

INAUGURATION DU MONUMENT PESTALOZZI

à Yverdon

Samedi 8 juillet 1890 fut inauguré à Yverdon le monument élevé à la mémoire de Pestalozzi. Les invités furent nombreux et de marque. Les autorités fédérales étaient représentées par le président de la Confédération Louis Ruchonnet et par le conseiller fédéral Numa Droz. Le Conseil d'Etat vaudois était au complet. Les chefs des départements de l'Instruction publique de la plupart des cantons accompagnaient les directeurs des écoles normales, des séminaires ou des principaux établissements scolaires. La ville de Zurich avait délégué son président, le Dr Pestalozzi, sauf erreur, arrière-petit-fils de celui qu'on fêtait et son dernier survivant direct. Si l'absence du délégué fribourgeois fut remarquée, on releva par contre la présence du Consul général de Suisse à St-Petersbourg, de deux inspecteurs de l'enseignement primaire de France, spécialement envoyés par le ministre de l'Instruction publique M. Bourgeois, d'un délégué du gouvernement suédois. M. Lanz, l'artiste suisse auteur du monument, était aussi présent.

Un programme avait été minutieusement établi, réglé jusque dans ses plus petits détails. Mais on avait compté sans la malchance qui poursuivit Pestalozzi sa vie durant et continuait jusque dans l'inauguration de son monument : la pluie, dès le matin, tomba à torrents, impitoyable, implacable. Cortège, cérémonie devant le monument, exécution d'une cantate de circonstance, tout tomba « à l'eau ». A 13 heures un banquet réunit autorités et invités dans une cantine érigée pour la circonstance. Des discours nombreux furent prononcés dont la liste copieuse fut interrompue à 16 h. La pluie ayant cessé, en hâte un cortège s'organisa et, devant le monument, l'inauguration put avoir lieu. Après sa remise par le Comité d'organisation au syndic d'Yverdon, un groupe choral formé des sociétés de chant d'Yverdon, de Grandson et de Ste-Croix, et des enfants des

écoles de ces localités et accompagnés du corps de musique de la ville exécuta, sous la direction de M. Kling de Genève, une cantate de circonstance. Il appartenait à M. Ruffy, chef du département de l'Instruction publique du canton de Vaud de faire l'éloge du grand pédagogue. Il le fit en termes élevés. Malheureusement la pluie se reprit à tomber, torrentielle, une vraie trombe, l'obligeant d'écourter son discours, et la cérémonie s'acheva dans un sauve-qui-peut général.

La journée du dimanche fut plus clémente ; le ciel s'étant rasséréiné, la fête des enfants put avoir lieu comme prévue. Un cortège formé des élèves des établissements scolaires d'Yverdon et des localités environnantes parcourt la ville. Devant le monument, la cantate, dirigée cette fois par son auteur, M. Giroud, est répétée, puis après quelques allocutions, la joyeuse cohorte prend place à la cantine où un banquet de 1200 couverts est servi à cette jeunesse qui ne se fit pas faute de témoigner sa joie. Un bal termina joyeusement cette belle journée dont le souvenir subsiste encore certainement chez ceux qui ont l'heur d'atteindre la septantaine.

GLANURES HISTORIQUES

Les 29, 30 et 31 juillet 1872 se tint à Genève le 4e Congrès de la S.P.R. La participation fut particulièrement grande (1200). Trois sujets y furent traités. L'un, présenté par M. Antoine Verchère, professeur et ancien président du Grand Conseil de Genève, fit l'objet d'un rapport spécialement important : *Quels sont les devoirs de l'instituteur envers la société? — Quelles sont les obligations de la société envers l'instituteur?* Ce sujet, constatons-le, est quelque peu apparenté avec celui que nous discuterons à Delémont prochainement. Il est intéressant de rappeler les conclusions adoptées, et de les juger à la lumière du présent.

Ire partie : Devoirs des instituteurs :

1. Le rôle de l'instituteur est de donner à la jeunesse l'éducation et l'instruction convenables pour former des hommes moraux et éclairés.

2. En vue de sa carrière, l'instituteur doit posséder des qualités physiques, morales et intellectuelles.

3. Parmi les qualités physiques se place essentiellement une santé robuste que l'instituteur fera bien d'entretenir par une sage hygiène.

4. Au point de vue des qualités morales, l'instituteur doit présenter un caractère qui soit à tous égards de nature à obtenir la confiance des familles, l'affection des enfants et la considération publique : piété élevée, moralité exemplaire, dévouement au devoir, conscience sérieuse de sa mission, attachement sincère à l'enfance, esprit de bienveillance et de conciliation dans les rapports sociaux, sympathie ardente, mais empreinte de désintéressement et de modestie pour tout ce qui peut contribuer au bien de la population, complète dignité de tenue, de manière et de langage : voilà les traits qui forment par leur ensemble l'idéal moral de l'instituteur.

5. Quant à l'intelligence, on est en droit de lui demander un fonds solide de connaissances variées qu'il aura acquises par son instruction première et qu'il entretiendra et développera durant sa carrière. Ennemi de toute routine immobile, il accueillera les progrès réalisés par d'autres ; il essayera les méthodes nouvelles ; il cherchera par lui-même les meilleurs procédés d'enseignement, dans la pensée qu'une qualité fondamentale de l'instituteur c'est de savoir arriver au cœur et à l'intelligence des élèves.

6. Dans l'école, son activité se déploiera non seulement en enseignant à la jeunesse les diverses branches de connaissances, mais encore en lui inculquant des sentiments de piété et de vertu, d'amour du travail et du devoir.

7. Hors de l'école, son activité trouvera également à s'exercer de diverses manières. Il soutiendra des relations avec les parents de ses élèves dans le but d'obtenir leur concours pour l'éducation de leurs enfants ; il aidera de ses conseils et de sa sympathie la jeunesse adolescente ; il éclairera dans la mesure de ses connaissances la population qui l'environne et prètera son appui aux œuvres utiles qui ont en vue le bien général. Il mettra dans ses rapports avec les autorités politiques, scolaires et religieuses une parfaite convenance, éloignée de toute raideur comme de toute servilité.

2e partie : Obligations de la société envers l'instituteur :

1. Les enfants doivent à l'instituteur respect, obéissance, affection. Le meilleur moyen de témoigner leur reconnaissance, c'est de mettre en pratique les choses qu'il leur a enseignées.

2. Le concours des familles est indispensable pour rendre fructueuse l'œuvre de l'école ; il faut que les parents donnent l'exemple du respect, de la confiance, de la bienveillance envers les éducateurs de la jeunesse.

3. La société et les autorités qui la représentent doivent favoriser l'instruction populaire, en prenant toutes les mesures nécessaires à la bonne marche de l'école, en aidant le maître dans les questions de discipline, et en le protégeant lui-même contre toute vexation politique et religieuse.

4. L'instituteur est en droit d'être garanti contre toute destitution arbitraire¹. Le système de la réélection à l'arbitraire va à fin contraire des intérêts de l'école et des droits des instituteurs.

5. Le traitement de l'instituteur doit être assez élevé pour qu'il puisse vivre avec sa famille à l'abri du besoin. Or les exigences d'aujourd'hui impliquent la nécessité de traitement plus élevé que par le passé.

6. Il convient qu'une pension de retraite soit assurée à l'instituteur pour ses vieux jours, ou à sa famille en cas de décès prématuré.

7. Il y a lieu de réclamer pour les institutrices des avantages égaux à ceux des instituteurs.

8. Le service militaire étant peu compatible avec les fonctions de l'enseignement, il est désirable que les fonctionnaires en soient exempts.

9. Les autorités à qui appartient l'inspection des écoles doivent apporter à ces fonctions un intérêt sérieux et soutenu, un esprit éclairé, large, bienveillant, dégagé de toute partialité. La conférence des régents du district d'Yverdon émet le vœu que les régents fassent désormais partie des commissions scolaires avec voix consultative.

10. L'Etat doit faciliter le recrutement du corps enseignant et leur fournir des ressources pour son perfectionnement intellectuel et pédagogique par la création d'établissements ou d'institutions telles qu'écoles normales, cours pédagogiques, bibliothèques, conférences et concours.

SERVICE D'INFORMATIONS S.L.V.—S.P.R.

Jeune suisse romande, fille de collègue, désirent apprendre l'allemand, trouverait accueil comme volontaire dans une famille d'instituteur ayant trois enfants. On parle le bon allemand.

S'adresser Dr W. Gessler, maître secondaire, Pratteln.

BILLET DE LA SEMAINE

Les savants recherchent l'énergie atomique, les malins l'argent du prochain, les politiciens la quadrature du cercle et les paresseux l'utilisation intégrale de la loi du moindre effort. Et nous, enseignants, que cherchons-nous ? Quelque chose d'utile pour nous-mêmes autant que pour ceux qui nous sont confiés. « Apprends — dit Pestalozzi — à te connaître toi-même. Recherche et remarque ce que Dieu a mis de grand, de bon, de saint et d'élevé en toi ; car c'est de là que te viendra le premier secours du Seigneur contre ta chair et ton sang, contre le monde et toute sa corruption. »

Partir à la découverte de soi-même pour y retrouver l'image du céleste, ah ! le merveilleux voyage d'exploration que celui-là !

Ad. Lys.

GLANURE

Il faut faire comprendre à tous que l'homme est un être sacré dont la vie ne saurait être livrée à la merci du premier tyran venu. Il faut que la mère, au lieu de donner à son enfant des fusils et des sabres en guise de joujoux, lui apprenne à regarder ces objets du même œil que nous regardons à Chillon les instruments de torture.

F. Buisson

(d'un discours prononcé à Lausanne, le 15 septembre 1869).

¹ En 1870, le régent de Courgevaux fut destitué par le Conseil d'Etat fribourgeois pour avoir assisté à une assemblée populaire à Morat demandant la séparation du district du lac du canton de Fribourg. L'affaire allait être portée devant les Chambres fédérales lorsque l'instituteur destitué mourut subitement.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA COMPOSITION

La description ; un procédé ; le contraste

La tentation en abordant l'étude de ce genre sera de suivre l'axiome trop courant : Qui veut décrire doit observer. Nous avons choisi un objet caractéristique : un tilleul en fleurs ou une mesure en ruines. Voilà qui ne peut, pensons-nous, laisser nos écoliers indifférents. Procédant avec méthode, nous les invitons à ouvrir leurs yeux, à écouter, à toucher, à sentir. Quand ils sont au bout de leurs ressources, nous leur suggérons quelques constatations personnelles ; puis découragés au bout de quelques minutes par ce que nous appelons la pauvreté de leur sensibilité, nous faisons rentrer tout ce petit monde en classe... Ils ont été pourtant bien gentils, pleins de bonne volonté à nous faire plaisir ; ils ont dit oui à tout et ont répété complaisamment : « la majesté du tilleul est sans égale » ou « la misérable bicoque inspire la pitié ». Et maintenant sur les bancs de l'école, ils vont encore s'appliquer consciencieusement à établir le compte rendu de ce qu'ils ont enregistré...

Ce plan de leçon, tout à fait justifiable pour la leçon d'observation proprement dite, nous paraît totalement erroné dans la préparation de la composition. Celle-ci doit faire appel en effet à une expérience intime de l'enfant, à son émotion intérieure. Or autant d'enfants, autant d'expériences diverses. Alors que la leçon d'observation doit être rigoureusement objective, il ne peut y avoir en composition d'objectivité. La composition doit être subjective ou ne pas être. Qu'on nous entende bien ! Il y a une objectivité d'attitude que chaque écrivain se doit d'observer sous peine de faillir à son œuvre. Un auteur qui fausserait délibérément sa vision n'est plus digne de son métier. Mais dans la réalité chacun voit les choses à sa manière. C'est dans ce « particularisme » que réside la valeur propre de toute composition. Supprimer ce particularisme, c'est supprimer la sincérité du travail, c'est supprimer même cette objectivité de vision à quoi l'enfant voudrait rester fidèle et qu'on l'oblige faussement à abandonner. Et c'est un très grave reproche que nous formulons là, sur lequel il vaudrait peut-être la peine de revenir encore un jour.

Trouver un sujet de description, c'est à notre avis chercher les points de rencontre d'un objet (au sens le plus général du mot) avec l'enfant. Mais il est possible qu'il n'y ait pas, qu'il n'y ait jamais eu de rencontre intérieure entre l'enfant et l'objet que nous proposons à sa description. C'est un risque que nous courons chaque fois que nous donnons nos sujets et qui explique beaucoup de nos échecs. La composition à un seul titre augmente ces risques. *Le lustre de la salle à manger ?* En a-t-il seulement un chez lui ? *Le vase grec* de la page 226 du livre de grammaire ? Quel rôle, je vous le demande, a-t-il, jusqu'à ce jour, joué dans sa vie ? Mais ne savons-nous pas qu'il a chez lui quelque part au galetas une misérable table qui lui est bien chère parce que son père lui en a laissé le libre emploi, un vieux réveil démonté dont il examine les

rouages rouillés et qu'il parvient parfois à faire sonner, un fourneau qui tire mal et qui est bien agaçant les soirs d'hiver quand il faut faire ses leçons dans une chambre enfumée...

Car c'est par l'intérieur que nous voyons d'abord les choses, par leur intervention dans nos vies. Nous nous souvenons tous d'un vieux livre d'images dépareillé, qui ne suscitait chez les autres que mépris, mais qui était pour nous le *plus beau livre d'images* ; d'une cuillère ébréchée, trouvée au fond d'un bois... et nous n'en voulions plus d'autres pour manger notre soupe. Faire trouver ainsi le sentiment qui l'anime à l'égard de ses choses à lui (admiration, pitié, colère, mépris, affection, propriété exclusive), l'amener à nous faire participer à ce sentiment par l'évocation de quelques détails heureux, mais surtout par des exemples vécus où l'objet comme une personne s'est animé pour entrer dans sa vie, c'est la seule manière honnête de faire parler l'enfant avec intérêt, avec passion même de ce qui lui tient à cœur. La composition l'oblige à prendre conscience d'une réalité, découverte enrichissante où le monde réel dans lequel il joue, travaille, peine, pleure ou rit, va prendre corps et vivre d'une existence originale et comme nouvelle... « Comme je tenais à cette balle !... que je hais cet habit !... »

A côté de ces rédactions frémissantes de vie, que deviennent ces descriptions de boîtes d'école, de couteaux, de livres où l'on commence par dire les parties de la chose, ses dimensions, ses couleurs ; puis on parle de l'usage et l'on conclut par l'éternel « j'aime bien mon couteau, mon livre, ma boîte d'école... »

Sa boîte d'école... Elle existe dans ses souvenirs d'écolier par la rancune qu'il lui porte, lorsqu'oubliée à la maison, elle est cause de punition ; elle existe par l'évocation de la danse sonore de ses objets qui se heurtent et s'entrechoquent quand il court pour rattraper le temps perdu ; et il a peur que s'éparpillent on ne sait où sa gomme, son porte-plume, son crayon... Elle existe encore lorsqu'il veut la nettoyer au papier de verre, et que ses doigts pourtant habiles de petit collégien n'arrivent pas à en atteindre tous les angles, toutes les rainures tachées d'encre. La voilà sa boîte d'école, avec sa maussaderie, sa grisaille scolaire et morose, cette manière de vous agacer justement quand vous êtes pressés, et que la gomme prise entre la plume et la règle « bloque » le couvercle, l'empêche de glisser... et il en pleurerait de rage...

Ne dites plus qu'il est sans personnalité cet âge enfantin, poétique entre tous les âges, avec son animisme qui trouve la vie dans l'âme des choses.

Voyez comme Romain Rolland, dans le texte qui servira à notre étude d'aujourd'hui, décrit le vieux piano introduit par le grand-père Jean-Michel au foyer de Christophe :

Un cadeau merveilleux

Au milieu de la nuit étouffante, qui semble s'épaissir d'heure en heure autour de Christophe, commence de briller, comme une étoile, la lumière qui illuminera toute sa vie : la musique.

Grand-père vient de donner à ses enfants un vieux piano, dont un de ses clients l'a prié de le débarrasser. Avec adresse et patience, il l'a remis à peu près en état.

Le cadeau n'a pas été très bien accueilli. Louisa trouve que la chambre est déjà bien assez petite sans l'encombrer encore et Melchior dit que papa Jean-Michel ne s'est pas ruiné : c'est du bois à brûler.

Seul, le petit Christophe est joyeux du nouveau venu sans bien savoir pourquoi. Il lui semble que c'est une boîte magique, pleine d'histoires merveilleuses...

Il a entendu son père, pour essayer les notes, en faire sortir une petite pluie d'arpèges, pareille à celle qu'un souffle de vent tiède fait tomber, après une averse, des branches mouillées d'un bois. Il a battu des mains et crié : « Encore » ; mais Melchior, dédaigneusement, ferme le piano, disant qu'il ne vaut rien.

Christophe n'insiste plus, il rôde sans cesse autour de l'instrument ; et, dès qu'on a le dos tourné, il soulève le couvercle et pousse une touche, comme il remuerait du doigt la carapace verte de quelque gros insecte : il veut faire sortir la bête enfermée là.

Quelquefois, dans sa hâte, il frappe un peu trop fort ; et sa mère lui crie : « Ne te tiendras-tu pas tranquille ? Ne touche pas à tout ! » ou bien, il se pince, en refermant la boîte ; et il fait de piteuses grimaces, en suçant son doigt meurtri...

(« Jean-Christophe » de Romain Rolland, raconté aux enfants par Mme Hélier-Malaurie. Albin Michel, éditeur.)

L'étude commencera par la recherche de l'idée centrale que nous indiquerons ainsi : le piano, nouveau et mystérieux ami de Christophe. Puis nous établirons le plan suivant :

1. La musique, une lumière pour l'enfant (cette introduction explique l'attrait que ressent Jean-Christophe, plus loin).
2. Le cadeau ; accueil peu chaleureux.
3. Première révélation.
4. Attrait magique de l'instrument.

Nous relirons et isolerons la deuxième partie qui utilise le procédé du *contraste* que nous voulons étudier (de « grand-père » à « merveilleuses »). Nous nous efforcerons de faire comprendre aux élèves l'idée d'opposition que l'auteur a voulu marquer dans ce passage et qui est un *fait* avant même de devenir un procédé de style. Le petit affirme sa joie en face du mépris des autres. Si les parents ne sont pas contents de l'arrivée du vieux piano, lui Christophe en est secrètement heureux. Son sentiment n'est d'abord pas très net ; mais la pluie d'arpèges que le père en fait sortir apporte une raison à sa sympathie naissante.

De cette opposition entre le jugement enfantin et la raison des grandes personnes, le relief de la description va prendre une plus grande valeur. Cette affection que l'enfant porte au « cadeau merveilleux » nous émeut justement par sa gratuité, par ce courage solitaire qui lui donne l'audace d'affronter les railleries de Melchior, les gronderies de la mère et la malice de l'objet.

Lorsque les élèves auront saisi la valeur de cet effet de contraste qui rappelle en quelque sorte le « clair-obscur » de certains maîtres du pinceau, nous les inviterons à user du même procédé dans un court exercice préliminaire où ils s'ingénieront à trouver eux-mêmes un thème descriptif d'application.

Nous obtiendrons des imitations dans le genre de celle-ci : « Jacques a été plutôt mal reçu. Le maître paraît mécontent de cet élève à l'air débile qui alourdit sa classe déjà trop chargée. Henri déclare tout net qu'il a l'air d'un bébé et Marcel toise avec mépris ce gringalet pâlot. « Encore un qui aura peur du ballon », pense-t-il.

Seul, le petit Claude a souri au nouveau venu qu'on a placé à côté de lui. D'avoir un camarade à son banc, il lui semble brusquement être moins solitaire, moins minuscule. Il espère secrètement que Jacques sera un ami, son ami... »

Ce premier travail exécuté (on pourra le faire sous forme de concours et ouvrir une discussion sur la raison des réussites et des échecs), nous passerons à la composition d'application. Quels sujets donnerons-nous ? Rappelons l'idée centrale : un objet nouveau, un peu mystérieux, éveille votre intérêt. Qu'avez-vous vécu, un jour, de semblable ?

— La radio qu'on vient d'installer... le téléphone... une cuisinière électrique...

— J'ai un nouveau complet, une nouvelle robe...

Là-bas, André, malicieux ou original, lève la main.

« — Si c'est quelque chose de nouveau, mais qu'on n'aime pas ? »
« Et bien ? » « La leçon d'allemand ? » « Ça va aussi, naturellement ! »

Ne limitons rien. L'essentiel est que l'enfant se replace dans le cadre d'une expérience vécue. Rappelons que la composition devra utiliser le procédé étudié, le contraste ; signalons le danger qu'il peut y avoir à l'employer artificiellement : l'exercice préliminaire a déjà montré que c'est affaire de goût et de mesure.

Rappelons nos titres :

1. La boîte magique (radio).
2. On a installé le téléphone.
3. Cuisinière électrique.
4. Habits du dimanche.
5. Leçon d'allemand.

.....

Si l'enfant, ainsi dirigé, comprend petit à petit l'esprit dans lequel il doit travailler, vous verrez sous sa gauche évocation, vivre l'objet de son choix. Il vous arrivera, dans l'ingrat labeur de la correction, d'être un peu moins souvent déçu ; vous vous surprendrez un jour à sourire généreusement de ses sympathies, à comprendre mieux ses mépris ou ses colères, à vibrer à ses enthousiasmes. De temps en temps, vous tomberez sur une vraie réussite, surprise heureuse pour vous, encouragement pour la classe et pour tous, en tout cas, une joie.

Georges Annen

LES TROIS MÉTHODES

Cet article cherche à caractériser trois attitudes pédagogiques que l'on pourrait appeler

- 1) l'école verbale ou traditionnelle ;
- 2) l'école provisoirement chimérique ;
- 3) l'école possible en 1946.

* * *

En premier lieu, supposons qu'il faille préciser et étendre le sens des mots suivants : la vue, l'œil, la loupe, la lentille, les lunettes, etc.

Face à une trentaine de 11 ou 12 ans, l'enseignement traditionnel procède d'une façon verbale et traduit en mots les faits les plus importants : la pupille est un trou dans le noir ; le cristallin est une loupe vivante, variable d'épaisseur pour concentrer une image nette sur la rétine, etc. Grâce au pouvoir du langage, on signalerait encore la différence entre l'œil et la vue, insistant sur le nerf optique où les couleurs existent d'une façon non lumineuse, sous un mode biologique qui prélude au mystère de la sensation.

En prenant le temps de parler, avec de fréquentes secondes d'arrêt pour lire sur les visages qui écoutent, sans même le moindre croquis au tableau noir, chacun de nous vérifierait que la seule « magie des mots » peut captiver une classe et piquer sa curiosité. Certes, dans le cas du vocabulaire choisi ici, cet exposé verbal s'avère insuffisant. Il n'en reste pas moins que la parole possède en soi, si elle est adaptée à l'auditoire, un prestigieux pouvoir d'évocation et d'instruction.

Là gît la force de l'école traditionnelle et les abus de mémorisation que ses défenseurs imposent à la jeunesse ne sauraient masquer la valeur d'un intellectualisme de bon aloi. En ce sens, il n'est pas douteux que la parole du maître continuera à jouer un rôle déterminant, même dans l'éducation nouvelle, et qu'un homme bourré de fiches n'en réjouira vraiment ses élèves que dans la mesure où il saura fabriquer le boniment adéquat.

* * *

L'exactitude oblige donc à accorder à l'école traditionnelle une certaine légitimité qui explique sa résistance et qui interdit de s'imaginer corriger ses faiblesses en bâtissant un idéal trop concret. De fait, en revenant à l'exemple envisagé au début de ces lignes, les champions de l'éducation nouvelle proposeraient de transformer la classe en laboratoire, avec du matériel optique que les écoliers palperaient et endommageraient.

Comme si la richesse des programmes actuels permettait des tâtonnements nombreux ! Comme si cette méthode à la Jean-Jacques pouvait valoir pour une collectivité qui n'a pas un Emile à éduquer mais des milliers d'enfants à préparer ! Surtout, **la faute grave**, c'est de lier la réforme de l'enseignement à certaines conditions irréalisables actuellement, voire impossibles pour toujours, c'est de laisser croire qu'il faille

8 ou 10 élèves dans les classes pour réaliser des modifications urgentes. Qu'un jour la suppression des budgets militaires engage les peuples à attribuer des ressources accrues à la famille et à l'école, chacun le souhaite. Un tel vœu, cependant, n'aveuglera personne et l'ensemble des circonstances présentes autorise à écrire que cette école individualisée à l'extrême ne verra le jour ni en 1950 ni en 1960.

* * *

Une dernière fois, retournons à une leçon sur l'œil et sur la vue. Ce jour-là, si vous n'en possédez pas, vous prierez les écoliers d'apporter les loupes dont ils disposeraient et vous commencerez une sombre matinée de novembre en allumant une bougie sur votre pupitre. Tenant d'une main une feuille de papier et de l'autre une loupe, vous rendrez visible à toute la classe la création d'une image par une lentille et vous aurez livré le pourquoi de la construction de l'œil. En déplaçant la loupe ou la feuille, l'image deviendra floue mais vous rétablirez la netteté en plaçant devant la première une seconde lentille qui vous baptiserez lunette.

Toutes lampes éteintes, essayez cette humble mise en scène, accompagnez-la trente ou quarante minutes d'une homélie sur la vision et vous créerez un échantillon de ce que je nomme l'école possible en 1946.

* * *

La méthode évoquée à l'instant reste collective, non individuelle, mais réalisable dans l'organisation scolaire actuelle. Si l'on veut, ce n'est qu'une école traditionnelle améliorée mais qui n'exige point un matériel à éblouir les visites internationales.

Témoin, pour terminer, un second exemple, celui des tableaux de conjugaison. A ce propos, l'*Educateur* a déjà relevé bien des fois qu'un adulte ne se préoccupe guère du plus-que-parfait ou du futur antérieur et qu'il lui importe soit d'employer la forme verbale correcte soit de l'orthographier convenablement.

Les champions de l'Education nouvelle, eux, désirent que l'on réserve toute la grammaire pour les plus de quinze ans et que le maître laisse l'enfant s'exprimer librement, quitte à le reprendre patiemment mot par mot. Ces généreux pédagogues omettent de déclarer que la correction d'une trentaine de courtes compositions libres réclame 4 à 6 fois plus de temps qu'il n'en a fallu pour les rédiger. Or, vouloir qu'une demi-heure de classe exige du maître deux heures de travail personnel, c'est vouloir une impossibilité technique et une absurdité professionnelle. En d'autres termes, nous avons retrouvé l'école provisoirement utopique.

* * *

La position de cet article demeure claire : ni les défauts de l'école traditionnelle ni les chimères de l'école nouvelle. Avec la conjugaison, ne pas se contenter d'exercices formels, mais ne point préconiser des leçons d'expression individuelle praticables sur des volées de cinq élèves. D'une façon positive, employer les formes verbales en répétant régulièrement des travaux pour lesquels voici trois indications :

Ecrire

Ce matin, ... une lettre et je l'ai envoyée. S'il avait du temps, il vous ... plus souvent. Si tu avais eu du loisir, tu ... plus longuement. Il faut que tu ... à tes grands-parents ! Quand tu ..., tu reprendras ton jeu.

Dire

Je n'entends pas ce que vous ... Il faut que je lui ... un mot. S'il venait, nous lui ... un mot. S'ils avaient passé, je leur ... un mot. Ce soir, tu le verras et tu lui ... un mot. Tais-toi ! Ne ... rien ! Pourvu que tu n'... hier !

Venir

C'est bon ! Qu'il ... nous voir ! Je regrette qu'il ne ... plus tôt. Si tu n'avais pas écrit, il ... encore plus tard. Si vous me téléphoniez, je ... aussitôt.

G. Durand.

EXERCICES DE CONJUGAISON*Verbes croître, accroître*

Jésus ... en sagesse, en stature et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Les jeunes pousses de la vigne étaient très tendres parce qu'elles ... trop rapidement. Dans cette forêt, les sapins ... mieux ... que les hêtres. Au mois d'avril prochain, les jours ... de 94 minutes ; le 21 juin, ils auront fini de ... Je doute que ses poireaux ... encore.

Pendant son séjour à la montagne, ses forces se ... beaucoup acc... Ac... votre savoir pour augmenter vos chances de réussite. Pourquoi n'...-tu pas ... ton domaine ? Son bien s'... tous les jours. Si tu avais dit la vérité, tu n'... pas ... tes ennuis. ... considérablement sa fortune, il se retira à la campagne. Les victoires des anciens Confédérés ... fortement leur prestige, et s'ils étaient restés unis, ils l'... ... davantage.

Verbe boire

Pendant des siècle, l'homme n'... que de l'eau. Le charretier, son cheval et son chien, tous ... à la fontaine. Les eaux ne sont pas toutes bonnes à ... Ne ... jamais l'eau des mares ou des fossés ; elle est pernicieuse. Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, lequel est répandu pour vous ; faites ceci en mémoire de moi chaque fois que vous en ... Jésus prit la coupe, la bénit et ... Bébé ... mieux ... son lait, s'il avait été moins chaud. J'ai soif, il faut que je ... un verre de limonade. Qui a bu, ... Les chevaux hennissaient avec joie, enlevaient leurs cavaliers comme des coursiers ailés, ... les obstacles et disparaissaient dans un tourbillon de poussière. Qu'ils partent pour la montagne et qu'ils ... l'air pur qui leur donnera joie et santé. Il ... la mer et les poissons. Il ne faut pas dire : « Fontaine, je ne ... pas de ton eau ». Croyez cela et ... de l'eau. Je ne doute pas qu'il ... mes paroles. Faisons des vœux en ... à sa santé. Quelques années après, il ... tout son héritage.

H. Lavanchy.

COMMUNIQUÉ**100 MILLIONS !**

On ne peut pas loger 100 millions de francs dans un dé à coudre. Mais dans un gramme de bonne terre de jardin, il peut y avoir 100 millions de bactéries. On sait qu'un sol est d'autant plus fertile qu'il est plus riche en microorganismes. On ne peut pas trouver mieux qu'un bon compost pour augmenter la teneur d'une terre en microorganismes. C'est la raison pour laquelle tous les cultivateurs intelligents préparent actuellement un compost. Dans ce but, on mouille bien les déchets de toutes sortes, les feuilles, la tourbe, etc., puis on les saupoudre avec du Composto Lonza. Il ne faut pas oublier de brasser le tas. Il est intéressant d'employer le si pratique cadre à compost, qui permet, dans un espace restreint, de faire un travail soigné.

A partir de déchets semblant sans valeur, on obtient en peu de temps un excellent « fumier de jardin ».

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

COURS DE RACCORDEMENT du 24 avril au 13 juillet 1946.

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il prépare également au Gymnase classique cantonal, qui prépare lui-même à l'Université. Le C. C. C. conduit à toutes les études supérieures, à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'École polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. Les classes de VI^e à I^e sont précédées d'un cours de raccordement.

Le cours de raccordement prépare à la VI^e et à l'étude du latin. Les élèves qui le réussissent sont admis d'office en VI^e au mois de juillet. Le cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées. Il est recommandé à tous les élèves qui veulent entrer au C. C. C.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1946.

Examens d'admission : les vendredi 29 (écrit) et samedi 30 mars (oral), à 8 heures, au Collège. Le programme demandé est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires.

Les inscriptions sont reçues au Collège (7, avenue Béthusy, tél. 2 43 21) dès ce jour et jusqu'au mardi 26 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. Il est accordé au Collège des dispenses d'écolage et des bourses d'études pour les élèves méritants de condition modeste.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.



*Les questions financières sont toujours plus ardues,
qu'il s'agisse de placer des fonds
ou d'en emprunter.*

*Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous les
renseignements que vous pourriez désirer dans ce domaine.*

N'hésitez pas à nous consulter !

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LAUSANNE NYON AIGLE MORGES

Capital-actions et réserve: Fr. 195 000 000

219

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 16 ans

Section B: Garçons de 10 à 16 ans

1938 29 élèves

Maturités. Baccalauréats

1942 59 élèves

Entrée au Gymnase

1946 105 élèves

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

281

ECOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

LA SOLITUDE, AV. CÉSAR ROUX 2

LAUSANNE

Section « APPRENTIES » :

Durée des cours: 3 ans. Certificat fédéral de couturières pour dames.

Section « TRAVAUX FÉMININS » :

Durée des cours: 1 an. Confection, raccommodage, lingerie, broderie, tricot.
L'année scolaire débute en avril.

*Renseignements et inscriptions jusqu'au 15 mars, à la Direction des écoles,
bureau 421, Beau-Séjour 8, 4e étage, Lausanne.*

Récoltes abondantes!

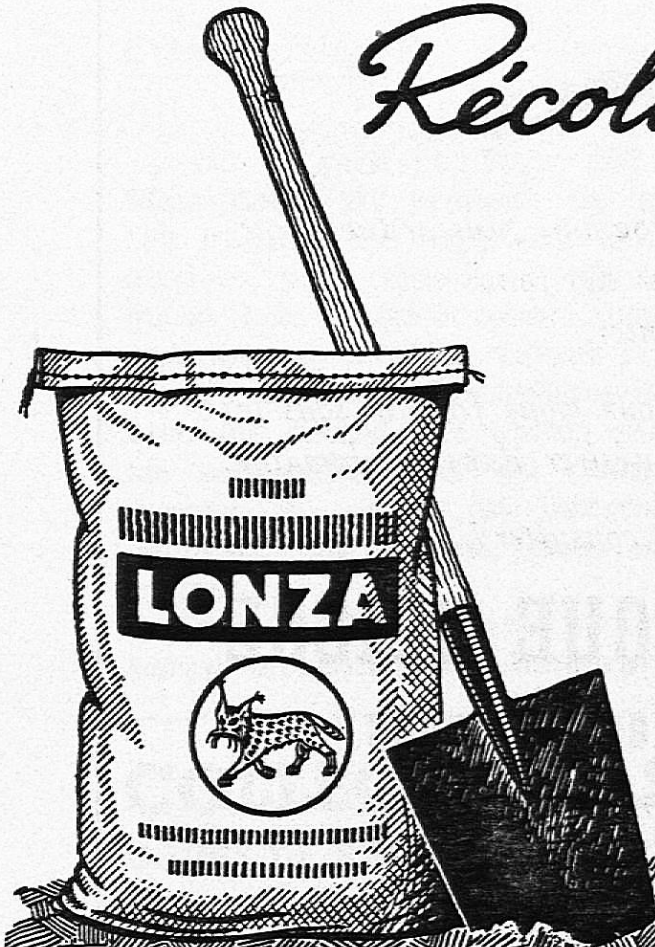
Pour obtenir un bon rendement en légumes, fruits et baies, employez les engrais riches en matières fertilisantes :

NITRATE D'AMMONIAQUE
ENGRAIS COMPLET LONZA

Au moyen du

COMPOSTO LONZA

les déchets de jardin, les feuilles, la tourbe etc. sont transformés en un excellent fumier.



LONZA S.A. BALE

160

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Bernath - Sport

La Chaux-de-Fonds

Tél. 2.14.35

Ld-Robert 36

Nous équipons et habillons
Messieurs - Dames - Enfants

Clichés
Echenard
ST. ROCH 21
Lausanne



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres. 218

La chemise de ville
depuis Fr. 13.85

La cravate assortie
depuis Fr. 2.80

DODILLE

Rue Haldimand 11, LAUSANNE

216



En vous inscrivant à la

QUILDE DU LIVRE

vous obtiendrez au prix de revient de bons livres soignés, reliés, des meilleurs auteurs.

Renseignements: 1, Rue du Lion d'or, Lausanne. Téléphone 3.79.73